



CONSEIL MUNICIPAL DE GUENGAT

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2024 PROCÈS VERBAL

Le 25 octobre 2024 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Guengat, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de Monsieur David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. FENGAM, S. SOUBEN, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à L. COLAS ; AM. POUPON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. JOUAN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à M. BARGAIN ; F. LE DCUY, excusé, pouvoir à Y. SZPOTYNSKI ; S. TANGUY excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; C. L'HARIDON excusée, pouvoir à D. LE GOFF ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Date de convocation : 17 octobre 2024

Quorum : 10

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27.09.2024

Il est rappelé aux conseillers municipaux les délibérations prises lors de la séance du 27 septembre 2024

Aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal

Observations de la part des membres du Conseil Municipal :

ORDRE DU JOUR

2024/10/01	Quimper Bretagne Occidentale : adoption du schéma directeur des mobilités actives 2025-2035	adoptée
2024/10/02	Décisions modificatives budgétaires	adoptée
2024/10/03	Subvention arbre de Noël – écoles de Guengat : années 2024	adoptée
2024/10/04	Subvention classe de neige et classe de nature : années 2025	adoptée
2024/10/05	Subvention exceptionnelle	adoptée

Délibération N° 2024/10/01

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE : ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES ACTIVES 2025-2035

Par délibération en date du 15 avril 2021, le Conseil Communautaire de QBO a approuvé le principe d'élaboration de deux documents stratégiques : le plan de mobilité simplifié (PDMS), afin de doter le territoire d'une stratégie globale en matière de déplacements et la mise à jour du schéma directeur des mobilités actives (SDMA), un document opérationnel relatif aux infrastructures cyclables et piétonnes.

Ce document prendra la suite du schéma directeur vélo de 2013 approuvé par Quimper Communauté et du schéma des déplacements doux élaboré en 2013 par la communauté de communes du Pays Glazik.

Le schéma directeur des mobilités actives est un document de programmation opérationnel et complémentaire au Plan de mobilité simplifié (PDMS) qui vise à définir sur la période 2025-2035 le développement des infrastructures et services dédiés aux modes actifs sur le territoire communautaire.

Elaboré en concertation avec les communes et les partenaires clés du territoire, ce schéma directeur des mobilités actives 2025-2035 vise à répondre à plusieurs objectifs :

- faciliter l'usage du vélo et de la marche à pied au quotidien et inciter à la pratique dans de bonnes conditions de sécurité ;
- faciliter les déplacements au sein des communes et entre les communes de l'agglomération ;
- assurer les liaisons entre les pôles principaux de l'agglomération (scolaires, administratifs, services publics, culturels, sportifs, zones d'emplois etc.) ;
- permettre le franchissement en toute sécurité des « points noirs » identifiés sur le territoire ;
- faciliter l'accès au réseau départemental, notamment pour la pratique de loisirs et de tourisme ;
- être cohérent avec l'offre de transports en commun et ses perspectives d'évolutions ;
- être cohérent avec les logiques développées de modération de la vitesse (zone 30, etc.).

Ce réseau permettra aux cyclistes d'effectuer des déplacements sécurisés, cohérents, directs et confortables.

Le schéma directeur des mobilités actives 2025-2035 intègre des dimensions d'aménagements de l'espace public en faveur des mobilités cyclables et piétonnes ainsi que des services et actions de communication.

Ce plan d'action partagé par l'agglomération et les communes complète le volet aménagements et renforce la place du vélo dans l'écosystème des mobilités. Il inclut à la fois des actions existantes portées par QBO et ses communes membres (VéloQUB, aide à l'acquisition de VAE, etc.) et propose de nouvelles actions complémentaires pour accélérer le développement de la pratique sur l'ensemble des communes (stationnement vélo collectif, location vélo courte durée, bornes de réparation, évaluation des actions).

Le plan d'action du schéma directeur se décline en 19 actions regroupées en 4 axes de travail :

Axe 1 : Infrastructures et aménagements

- 1.1 : Aménager le réseau cyclable structurant
- 1.2 : Améliorer le réseau cyclable existant et résorber les discontinuités
- 1.3 : Adapter l'espace public aux évolutions réglementaires hors réseau cyclable structurant
- 1.4 : Assurer le jalonnement et la signalisation directionnelle sur l'ensemble des itinéraires

Axe 2 : Développer le stationnement vélo à l'échelle de l'agglomération

- 2.1 : Développer le stationnement vélo en lien avec l'offre de transports
- 2.2 : Développer le stationnement vélo sur voirie
- 2.3 : Développer le stationnement temporaire pour les grands événements
- 2.4 : Appliquer la réglementation concernant le stationnement vélo dans les constructions
- 2.5 : Pallier les carences de stationnement vélo dans les constructions anciennes

Axe 3 : Renforcer l'offre de service pour l'accès au vélo

- 3.1 : Déployer des bornes de réparation et stations de gonflage sur le réseau
- 3.2 : Étayer l'offre de location longue durée (VLD) véloQUB
- 3.3 : Mettre en place une offre de location courte durée
- 3.4 : Tester l'emport des vélos sur certaines lignes du réseau QUB
- 3.5 : Favoriser l'accès aux vélos à assistance électrique

Axe 4 : Communiquer, sensibiliser et animer la pratique

- 4.1 : Inciter à la labélisation employeur pro-vélo dans le cadre des PDME
- 4.2 : Renforcer les actions événementielles en faveur de la mobilité active
- 4.3 : Multiplier et co-organiser la formation au savoir rouler à vélo
- 4.4 : Faire de l'agglomération QBO et des communes des collectivités exemplaires pour les mobilités actives
- 4.5 : Evaluer les infrastructures, services et dispositifs via des enquêtes internes et sondages

Ce réseau d'intérêt intercommunal permet de relier les communes de l'Agglomération entre elles et les territoires voisins à travers 21 itinéraires cyclables continus et connectés entre eux. Au total, le réseau structurant proposé mesure 330 km auxquels s'ajoutent 75 km de variantes qui pourraient se substituer localement aux itinéraires de base. La mise en place d'aménagements cyclables est préconisée sur les sections où le volume et la vitesse du trafic motorisé le nécessite.

Le coût global de l'aménagement des itinéraires de base est estimé à 41 M€ HT. Les tronçons empruntés par les variantes représentent 15 M€ HT.

La programmation des différents aménagements sera élaborée par et avec les communes et le Département du Finistère. Le jalonnement sera adapté à chaque opération d'aménagement et s'intégrera dans une programmation propre aux volontés de réalisation des communes de l'agglomération et des partenaires.

Afin d'assurer le développement de ce réseau cyclable, QBO a proposé une refonte de la gouvernance associée aux aménagements vélos. En date du 11 mai 2024, le conseil communautaire a acté la création d'un « fond de concours vélo » afin d'aider les communes de l'Agglomération en ce sens.

Interventions : échanges des élus sur la cohabitation des utilisateurs de la voie verte sur le tronçon de la commune de Guongat (piétons, vélos, chevaux...) et sur l'entretien de l'ancienne voie ferrée.

Après avoir pris connaissance des documents mis à sa disposition (cartes schématisées, plan d'actions, boîte à outils...),
Après avoir entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité (18 voix pour), le Conseil Municipal :

➤ APPROUVE le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) proposé.

Délibération N°2024/10/02

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Dans le cadre de l'acquisition (droit de préemption) de la parcelle ZD N° 159 - propriété bâtie située ZA de Kerdrein, il est proposé de réaliser une modification budgétaire comme suit :

• Section investissement

Opération	Compte	Intitulé	Montant
27	2316	Restauration oeuvre d'art	- 10 000,00
33	21351	Installations, agencements, aménagements	- 15 000,00
ONA	2111	Achat de terrains	- 85 000,00
ONA	2313	Travaux bâtiments	- 75 000,00
ONA	2115	Achat de terrains bâtis	+ 185 000,00

Dans le cadre de la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est proposé de réaliser une modification budgétaire comme suit :

• Section investissement

Opération	Compte	Intitulé	Montant
40	2315	Travaux de voirie	- 15 000,00
17	202	Elaboration PLU	+ 15 000,00

Interventions : pas d'observation de la part des élus (sujet abordé en commission)

A l'unanimité (14 voix pour), le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission finances et vie économique réunie le 22 octobre 2024 :

➤ DECIDE de procéder aux écritures ci-dessus.

Délibération N°2024/10/03

SUBVENTION ARBRE DE NOEL – ECOLE DE GUENGAT : ANNEE 2024

Par 18 voix pour - 4 élus ne prennent pas part au vote, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission enfance jeunesse, réunie le 17 septembre 2024 et de la commission finances et vie économique, réunie le 22 octobre 2024 :

➤ DECIDE de verser, pour l'année 2024, 15 € par enfant pour l'arbre de Noël des enfants fréquentant l'école Saint Joseph de GUENGAT,

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

Interventions : pas d'observation de la part des élus (sujet abordé en commission)

Délibération N°2024/10/04

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE ET CLASSE DE NATURE : ANNEE 2025

Par 18 voix pour - 4 élus ne prennent pas part au vote, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission enfance jeunesse, réunie le 17 septembre 2024 et de la commission finances et vie économique, réunie le 22 octobre 2024 :

➤ DECIDE de verser, pour l'année 2025, dans les conditions définies par la délibération du 25 juin 1999, les subventions classe de neige et classe de nature comme suit :

- Séjour hors Bretagne 75 € / enfant (enfant guengatais en classe élémentaire)

- Séjour en Bretagne 55 € / enfant (enfant guengatais en classe élémentaire)

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

Interventions : pas d'observation de la part des élus (sujet abordé en commission)

Délibération N°2024/10/05

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association Les volants de Guengat a été créée récemment afin de promouvoir la pratique du badminton sur la commune. Elle sollicite aujourd'hui une subvention auprès de la municipalité.

Interventions : pas d'observation de la part des élus (sujet abordé en commission)

Par 17 voix pour - 1 élu ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission finances et vie économique, réunie le 22 octobre 2024 :

➤ DECIDE de verser une subvention de 150 € (création d'association).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Décisions prises par délégation

Lors de la dernière séance, M. Pierrick Boussard informait les élus qu'une consultation avait été engagée auprès d'organismes bancaires (conformément à la délibération du 12 juin 2020 : délégations du Conseil Municipal au Maire) suite à l'application du droit de préemption sur la parcelle bâtie ZD N° 159 située ZA de Kerdreïn,

Montant du prêt : 180 000,00 €

Proposition retenue :

☛ Crédit Agricole – amortissement constant

- Montant annuel (1^{re} année) : 15 217,20 € (dont 9 000,00 : Capital)
- Echéance trimestrielle : 2 250,00 € + intérêts
- Taux fixe : 3,52 %
- Frais de dossier : 180 €
- Coût total du crédit (intérêts) : 64 152,00 €

Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une consultation a été engagée auprès de bureaux d'études dans le cadre de la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme proposée par la commission urbanisme, travaux et cadre de vie.

La modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme consistera principalement à :

- Réduire la marge de recul actuellement de 25 m le long de la RD 56 pour les terrains de la Zone de la Base

Diminution de la marge de recul passant de 25 à 15 mètres (distance à respecter entre la RD 56 et les constructions) pour permettre à des entreprises de pouvoir s'implanter dans la zone d'activités.

- Transformer une zone 2AUL en 1AUL

Changement du zonage 2AUL en 1AUL : secteur destiné à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs ou d'intérêt collectif à court terme.

- Transformer une zone Uic en Ui

Changement du zonage Uic en Ui : secteur à vocation d'accueil d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services pour 2 terrains situés dans la nouvelle zone d'activités de la Base inscrits aujourd'hui au PLU en zone Uic (uniquement activités commerciales ou services).

- Mettre à jour le règlement écrit du PLU

Projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) : enquête publique

Dans le cadre du projet de révision du PPRI des communes de Quimper, Ergué-Gabéric et Guengat, une enquête publique est organisée pour une durée de 30 jours consécutifs du lundi 21 octobre 2024 à 9h00 au mardi 19 novembre 2024 à 17h00 (arrêté préfectoral du 24 septembre 2024).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences à la mairie de Quimper (les 09.11.2024 de 9h à 12h et le 19.11.2024 de 14h à 17h), à la mairie d'Ergué-Gabéric (le 13.11.2024 de 14h à 16h45) et à la mairie de Guengat (le 16.11.2024 de 9h à 12h).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier papier, composé notamment du résumé non technique, de la note de présentation, du règlement, des différents avis obtenus et du bilan de la concertation préalable, sont consultables :

- en version papier dans les mairies de Quimper, Ergué-Gabéric et Guengat aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- en version numérique sur le site dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/revisionppriquimper>

- sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture du public soit à la préfecture du Finistère, DCPPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Duplex à Quimper, soit au service urbanisme de la mairie de Quimper, 49 rue de la Providence à Quimper.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler des observations et propositions à l'attention du commissaire enquêteur soit :

- sur les registres d'enquête publique déposés dans les mairies de Quimper, Ergué-Gabéric et Guengat
- par courriel à l'adresse : revisionppriquimper@mail.registre-numerique.fr
- par contribution dématérialisée sur le registre numérique sécurisé, rubrique « déposer votre contribution », accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revisionppriquimper>
- par courrier à la mairie de Quimper, siège de l'enquête, en indiquant la mention « à l'attention du commissaire enquêteur » à l'adresse suivante : hôtel de ville, 44 place Saint Corentin, CS 26004, 29107 Quimper cedex.

Le commissaire-enquêteur reçoit également les observations et propositions orales du public lors de ses permanences.

Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF) : rapport d'activité 2023

Les élus prennent acte du rapport d'activité 2023 du SDEF qui a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Quimper Bretagne Occidentale (QBO) : Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - consultation publique

La 2^{ème} réunion de la CCES a eu lieu le 1^{er} octobre 2024 pour présenter le plan d'actions et les fiches actions du Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Les habitants du territoire seront invités à émettre leur avis sur le PLPDMA lors d'une consultation publique qui sera prochainement mise en ligne sur le site internet de QBO et sur les sites des communes membres.

Quimper Bretagne Occidentale (QBO) : convention de partenariat avec le Conseil Régional de Bretagne « Bien vivre partout en Bretagne » 2023-2025

Le 16 octobre 2024, a eu lieu la signature de la convention « Bien vivre partout en Bretagne » 2023-2025.

La Région Bretagne attribue une dotation financière de 3,4 millions d'euros au territoire de QBO. Cette aide vise à accompagner 24 projets pour la période 2023-2025 ayant pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants de l'agglomération notamment dans les domaines de la transition écologique, du logement et de l'accès aux services de proximité.

Projet retenu pour la commune de Guengat : rénovation énergétique du pôle enfance.

Département du Finistère : Plan 500 000 arbres

Lancé en octobre 2021, le Plan 500 000 arbres a pour objectif la plantation de 50 000 arbres par an sur dix ans.

Le Département soutient financièrement et techniquement les collectivités finistériennes qui s'engagent dans la plantation d'arbres. Ces aides sont proposées aux communes et EPCI qui agissent pour freiner le réchauffement climatique, favoriser la biodiversité, préserver la qualité de l'eau et améliorer le cadre de vie des Finistériens.

Accompagnement financier :

- financement à hauteur de 80 % des dépenses éligibles : études préalables, opérations préparatoires, acquisitions des arbres et protections, travaux de plantation, entretien des 3 premières années pour les plantations forestières ;
- minimum de 1 000 € ;
- plafonds : 10 000 € par hectare ou par kilomètre linéaire, 50 € par arbre.

Accompagnement technique

- formations, conseils ;
- mise à disposition de fiches pratiques ;
- appui aux études d'opportunité et de faisabilité ;
- appui aux demandes d'autorisation, etc...

Il est proposé au Conseil Municipal de réunir prochainement un groupe de travail afin d'échanger sur ce sujet.

Convention de partenariat avec Objectif Emploi Solidarité

Le Conseil Municipal est informé du renouvellement de la convention de partenariat avec Objectif Emploi Solidarité dans le cadre de l'entretien des espaces verts.

- Convention 2025 - 45 journées x 483 €/journée = 21 735,00 €

Acquisition d'un défibrillateur

Un défibrillateur supplémentaire sera prochainement commandé par la Commune et sera installé aux abords de la MPT de Bellevue. Groupama a indiqué qu'une aide financière sera apportée à la Commune pour cette acquisition.

Fin de la séance

La secrétaire de séance,



JR. TANGUY

Le Maire,



D. LE GOFF